MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale de la Mondialisation

Délégation pour les Collectivités territoriales
et la Société civile

Paris, le 19 février 2026

NOTE AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Première édition de la journée d'amitié franco-polonaise le 20 avril 2026

Le 9 mai 2025, la France et la Pologne ont signé un nouveau traité bilatéral qui a remplacé celui de 1991. Ce Traité pour une coopération et une amitié renforcées entre la République de Pologne et la République française, dit « Traité de Nancy » est entré en vigueur le 22 janvier 2026.

Le Traité rend hommage à la profondeur historique de la relation franco-polonaise, symbolisée par la ville de Nancy qui a accueilli Stanislas Leszczynski, roi de Pologne et duc de Lorraine, au XVIIIè siècle. Cette relation s'est manifestée au fil des siècles par une solidarité d'armes et un engagement commun contre les totalitarismes. Notre amitié se fonde ainsi sur une histoire commune et des valeurs partagées.

Les villes, les départements et les régions sont des acteurs essentiels de la mise en œuvre du Traité de Nancy et du rapprochement entre la France et la Pologne dans tous les domaines. C'est le sens de l'article 14 du Traité qui reconnaît toute la contribution des collectivités et autorités locales au renforcement des liens entre nos deux pays, l'encourage et la soutient.

Le Traité de Nancy institue également une Journée de l'amitié franco-polonaise, qui est fixée au 20 avril, date anniversaire de l'entrée au Panthéon, en 1995, de la grande femme de science franco-polonaise Marie Curie née Skłodowska (1867-1934), deux fois Prix Nobel, en physique en 1903 – avec son époux Pierre Curie - et en chimie en 1911.

Le 20 avril 2026 marquera la première édition de cette journée d'amitié.

La Pologne est le pays avec lequel la France possède le plus de jumelages, après les pays frontaliers. Les collectivités territoriales françaises sont encouragées à célébrer cette journée dans leurs territoires pour donner encore plus de visibilité aux liens et engagements avec les collectivités et associations polonaises.

Merci de signaler à l'Ambassade de France en Pologne les actions locales envisagées pour cette première journée de l'amitié franco-polonaise via ce formulaire.

Afin d'échanger avec les collectivités territoriales françaises, un webinaire est organisé conjointement par l'Ambassade de France et la DCTCIV le 2 avril 2026 de 14h à 15h : s'inscrire.

Contacts :

Ambassade de France en Pologne :
Eléa LARRIBE - elea.larribe@diplomatie.gouv.fr

Délégation pour les Collectivités territoriales et la Société civile (DCTCIV) :
Myriam AFLALO – myriam.aflalo@diplomatie.gouv.fr